

Date de convocation : 11/06/2016

Nombre de membres : 98

Présents : 50

Pouvoirs : 1

Date d'affichage : 11/06/2016

Votants : 51

Le seize juin deux mille seize, les délégués du SMIRGEOM du secteur Est de la Sarthe se sont réunis à la salle polyvalente du LUART, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 10 juin 2016, la présente réunion s'est tenue conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIE : Jean AUVRAY, Claude LEBOURHIS, André GARIN, Patrick GREMILLON, Gérard CHERY, Valérie BONNEFOI, Joël LHERMITTE, Claude REZE, Robert DUPAS, Didier GRANGER et M. DE VOS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN : Jean-Marie BOUCHE, Jean-Claude POTTIER, Roger LECOMTE, Chantal BUIN-CHARTIER et Isabelle BRETON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS : Jean-Paul HUBERT, Jean-Patrick MUSSARD, Paul GLINCHE, Jacqueline LOUVET, Jimmy LE GOT et Annick CUISNIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Michèle LECOMTE, Roland LALAIRE, Régis BREBION, Michel DIVARET, Michel GERVAIS, Michel ROUAUD, Philippe GRIGNE, Patrick DE MEYERE, Claude GRIGNON, Christian BLOC, Patricia EDET, Willy PAUVERT, Claudine DIGUET, Michel ODEAU et Roger LEBRETON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE : Francis BOUSSION, Sylvie CHARTIER et Daniel FOURNY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE : Jacky LEDRU, Gérard BROUARD, Michel MERCIER, Gérard BATARD, Annette ESNAULT, Jean-Claude LABELLE, Arlette HERISSON et Prosper VADE.

MONDOUBLEAU : Agnès SURGENT

SARGE SUR BRAYE : Alain VIVET

SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE :

POUVOIRS : Cyril DESCHAMPS donne pouvoir à Michel ODEAU.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIE : Claudius SALTEL et Rémi MATRAS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN : Jean-Luc EPINEAU, Patrick BREBION et Francis REGNIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS : Benoît LOUISE, Annie BUSSON, Hervé THUAUDET, Brigitte BOUZEAU, Michel PRE, Jean-Claude BOUTTIER, Cyril DESCHAMPS, Stéphane LEDRU et Michel JACK.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Danièle CHARTRAIN, Christian LANDEAU, Annie CHOPLIN, Sophie DESTOUCHES, Jean-Carles GRELIER, Roland MARCOTTE, Pascal COQUET, Vincent PETIT, Jérémie CANTY et Philippe BROSSIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE : Claude HERTEREAU, Jarno ROBIL et Claude JUIGNET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE : Gérard ESNAULT, Éric BARBIER, Dominique COUALLIER, Michel DESVEAUX, Olivier DRONNE, Matthias KASER et Nadine MERCIER.

SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE : Hervé BINOIS, Didier BOUHOURS, Didier CROISSANT, Jocelyne GOUPY, Odile HUPENOIRE BONHOMME, Janine LARIDANS, Patrick LIBERGE, Joëlle MESME, Gilbert MOYER et François RONCIERE.

Assistaient également : Jean-Claude SENE et Guy CHEVAUCHER.

Autres présents : Christine RICHARD et Frédéric QUINTART.

Claude GRIGNON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Michel ODEAU, président, ouvre la séance et remercie la municipalité du LUART et présente le compte rendu du conseil syndical du 25/03/2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES PRESENTANT UN INTERET COMMUN

I.-Affaires financières

1. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Il est proposé de renouveler le contrat de ligne de trésorerie pour assurer les paiements dans l'attente de certaines rentrées en trésorerie (Eco organismes...)

Le montant de la ligne de trésorerie sollicité est de 250 000 €uros.

Ci-dessous le détail des offres des banques :

BANQUES	Date validité de l'offre	Frais de dossier	Taux	Commission d'engagement	Commission de non utilisation	Tirage minimum
Crédit Agricole	25/06/2016	Néant	Euribor 3 mois moyenné + 1,30 % (soit 1,051 %)	0,3%, soit 750 €	Aucune	7 600 €
Crédit Mutuel	30/06/2016	900 €	Euribor 3 mois moyenné + 1,65 % (soit 1,65 %)	Aucune	Aucune	10 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de retenir l'offre Crédit Agricole sur la base d'un *Euribor 3 mois moyenné + une marge de 1,30% et une commission d'engagement de 0,3 %*.

2. Décision modificative

Décision modificative n°1 - 2016 liée aux points suivants :

- Acquisition de matériel informatique	4 000 €
- Indemnités de réaménagement Emprunt (Crédit Agricole Fév.2016)	7 200 €
- Amortissements 2016 des immobilisations	11 000 €
- Intégrations des frais d'étude et frais d'insertion des immobilisations	180 €

FONCTIONNMENT	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Chapitre 011 Charges à caractère général		- 4 000 €		
Matériel informatique Location crédit bail mobilier	020 6122 99	- 4 000 €		
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section		11 000 €		
Amortissements Dotations aux amortissements	01 6811 99	11 000 €		
Charges financières Indemnités de réaménagement d'emprunt	01 6682 99	7 200 €		
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement		- 14 200 €		
Lié aux écritures amortissements	01 023 99	- 11 000 €		
Lié au matériel informatique	01 023 99	4 000 €		
Indemnités de réaménagement d'emprunt	01 023 99	- 7 200 €		
TOTAUX		- €		

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		4 000 €		
Matériel informatique Acquisition matériel et cablage informatique	020 2183 1409	4 000 €		
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section				18 200 €
Amortissements				11 000 €
Concessions, brevets, licences			01 28051 99	2 225 €
Matériel de bureau et informatique			01 28135 99	2 069 €
Autres immobilisations corporelles			01 28188 99	6 706 €
Emprunts				
Enprunts (Indemnités de réaménagement)			01 1641 99	7 200 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement				- 14 200 €
Lié aux écritures amortissements			01 021 99	- 11 000 €
Lié au matériel informatique			01 021 99	- 4 000 €
Enprunts (Indemnités de réaménagement)			01 021 99	- 7 200 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales OI		180 €		180 €
intégrations Frais étude - frais insertion		180 €		180 €
Frais d'insertion			01 2033 99	180 €
Autres immobilisations corporelles	01 2188 99	180 €		
TOTAUX		4 180 €		4 180 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de procéder à cette décision modificative sur la base des éléments mentionnés dans le tableau ci-dessus.

3. Point financier

Point finances du 1^{er} trimestre 2016

II.- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Attribution du marché « exploitation d'un réseau de 7 déchèteries »

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert pour l'exploitation d'un réseau de 7 déchèteries du Sictom de Montoire. Une consultation a été lancée le 31 mars 2016 (publication d'avis de marché au JOUE et au BOAMP). Il s'agit d'un contrat d'une durée de 36 mois + 2 fois 1 an.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 juin 2016 pour attribuer le marché.

Elle a décidé de retenir l'offre des sociétés suivantes :

Lot 1 : CHAVIGNY (cartons) pour un montant de 72 700,00 € H.T

Lot 2 : SOCCOIM (encombrants) pour un montant de 800 463,20 € H.T

Lot 3 : SOCCOIM (déchets verts) pour un montant de 409 745,50 € H.T

Lot 4 : SOCCOIM (bois) pour un montant de 238 876,10 € H.T

Lot 5 : CHAVIGNY (gravats) pour un montant de 131 050,00 € H.T

Lot 6 : PASSENAUD (ferrailles et batteries) pour une recette estimée de -161 250,00 € H.T

Lot 7 : BS ENVIRONNEMENT (DDS) pour un montant de 66 077,12 € H.T

Lot 8 : CHAVIGNY (plastiques) pour un montant de 30 340,00 € H.T

Le Président sollicite l'autorisation de signer le marché suite à la décision de la C.A.O.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les lots du marché aux sociétés ci-dessus.

2. Attribution du marché « Transport et traitement des encombrants et refus de tri »

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert pour le transport et traitement des encombrants et refus de tri au Ganotin à Ecorpain.

Une consultation a été lancée le 31 mars 2016 (publication d'avis de marché au JOUE et au BOAMP). Il s'agit d'un contrat d'une durée de 8 mois pour les encombrants et de 9 mois pour les refus de tri.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 juin 2016 pour attribuer le marché.

Elle a décidé de retenir l'offre de la société NCI ENVIRONNEMENT (variante) pour un montant de 245 676,80 € H.T.

Le Président sollicite l'autorisation de signer le marché suite à la décision de la C.A.O.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer le marché à la société NCI Environnement pour un montant de 245 676,80 € H.T.

3. Attribution du marché « Transport et traitement des refus de l'usine Tri Mécano-Biologique du Ganotin à Ecorpain ».

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert pour le transport et traitement des refus de l'usine Tri Mécano-Biologique du Ganotin à Ecorpain.

Une consultation a été lancée le 26 avril 2016 (publication d'avis de marché au JOUE et au BOAMP). Il s'agit d'un contrat d'une durée de 21 mois + 2 fois 1 an.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 juin 2016 pour attribuer le marché.

Elle a décidé de retenir l'offre de la société NCI ENVIRONNEMENT (Base) pour un montant de 2 487 480,00 € H.T

Le Président sollicite l'autorisation de signer le marché suite à la décision de la C.A.O.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer le marché à la société NCI ENVIRONNEMENT (Base) pour un montant de 2 487 480,00 € H.T.

4.Approbation du rapport annuel 2015

Vu l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2015 et des documents annexes qui y sont joints,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport annuel 2015 du SMIRGEOMES sur la qualité et le prix du service public d'élimination des ordures ménagères.

5.Facturation RI

Suite à la demande de la Communauté de Communes des Brières et du Gesnois de la reprise de la facturation par le SMIRGEOMES, une réunion entre nos services a eu lieu le 9 juin 2016.

Lors de la réunion, les modalités de reprise de la facturation de la communauté de communes des Brières et du Gesnois ont été définies et calquées sur les modalités de facturation existantes des autres C.C.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE**, la reprise par le SMIRGEOMES de la facturation de la communauté de communes des Brières et du Gesnois à compter du 01/01/2017.

6.Packmat

Pour la vente du PACKMAT, il est proposé de le vendre en l'état ou reconditionné.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à vendre le Packmat et à prendre la décision la plus appropriée entre la vente en l'état ou la vente reconditionnée du Packmat.

7.Fermeture de l'alvéole 3.3 et du casier D

Afin de fermer l'alvéole 3.3 du casier D du Ganotin à Ecorpain, il sera nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement :

- Réalisation des études
- Création d'un merlon ou renfort de digue
- Réalisation d'une étanchéité par membrane
- Travaux annexes, ...

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à engager les dépenses nécessaires pour faire réaliser :

- Les études d'aménagement
- Les dossiers de consultation des entreprises
- L'accompagnement et suivi des travaux
- La réalisation des dossiers administratifs (DREAL...) pour la fermeture de l'alvéole 3.3 du casier D.

8. Informations diverses

Loi Nôtre : impact sur le SMIRGEOMES

→ Evolution du périmètre du SMIRGEOMES ?

III.-PERSONNEL

1.Responsable déchèterie

Suite au départ de Fabrice THAS, Stéphane MANDEREAU a pris ses fonctions le 9 mai 2016 en tant que nouveau responsable déchèterie.

Il est proposé de créer un poste de technicien de catégorie B (article 3-2) d'une durée de 1 an soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Il est proposé de supprimer un poste de rédacteur (catégorie B).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de créer un poste de technicien d'une durée de 1 an soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et de supprimer un poste de rédacteur.

2.Chargé de mission RI

Il est proposé de renouvellement le contrat de Pauline BEDOUET (article 3-3-1°) pour une période de 1 an, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de renouveler le contrat de Pauline BEDOUET (article 3-3-1°) pour une période de 1 an, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

IV.-POINTS DIVERS

COLLECTES

1.Avenant COVED : passage en C0.5.

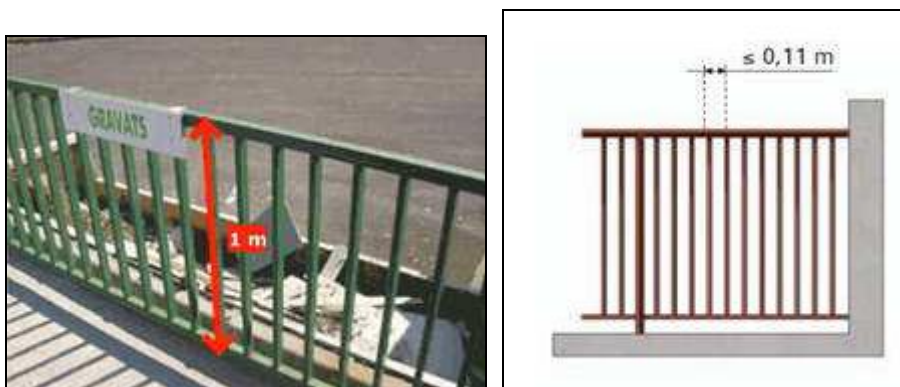
2.Déchèteries :

→Sécurisation : pose de barrières de 160 €HT en norme industrielle à 180 €HT en norme ERP

Norme industrielle :

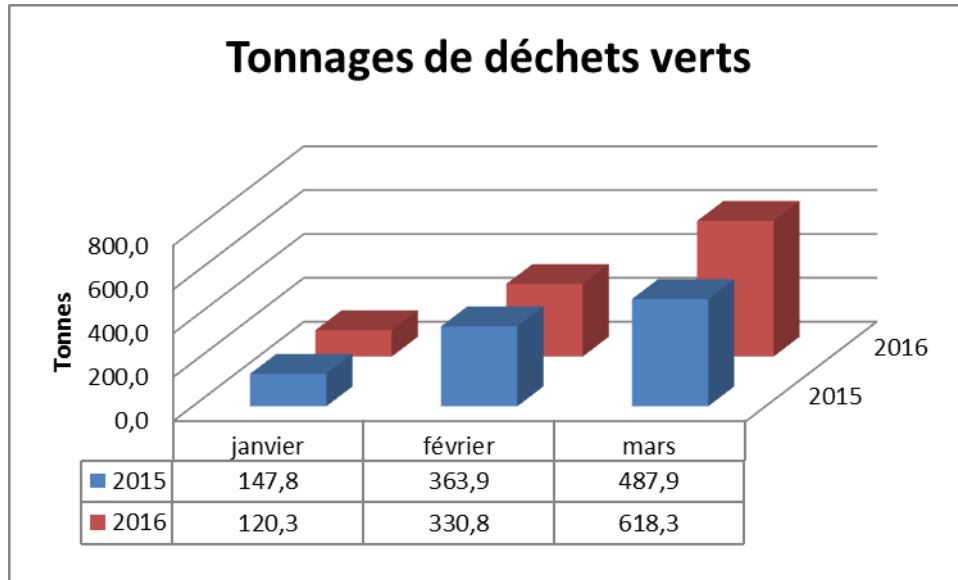


Norme ERP :



Conformément à la réglementation, et dans le cadre de l'équipement des déchèteries du SMIRGEOMES en garde-corps, il est proposé d'équiper en test la déchèterie de Saint Mars la Brière en barrière afin de valider la pose de celles-ci et d'étendre par la suite la sécurisation aux autres déchèteries.

•Déchets verts : évolution des tonnages 2015/2016



Soit + 6.9%

Traitement

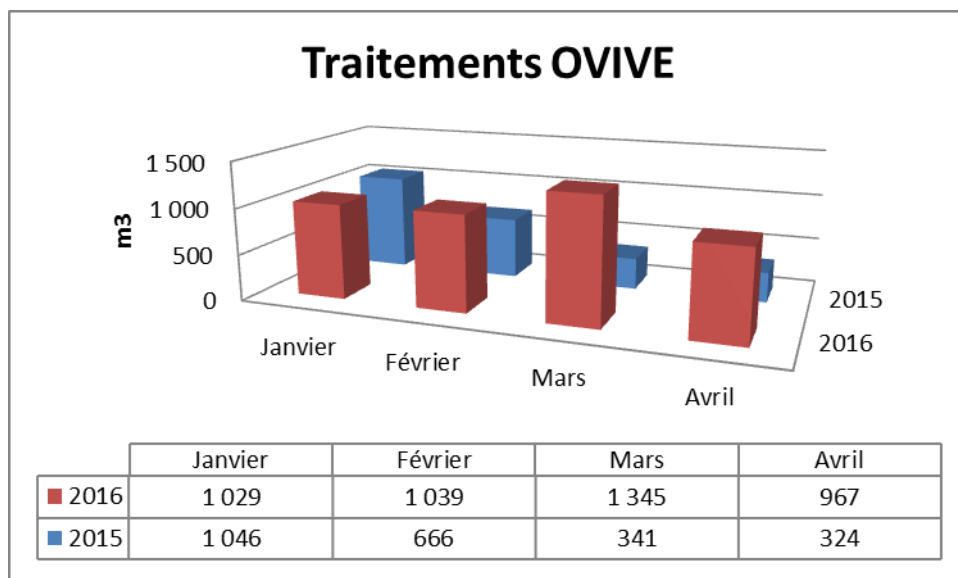
1. Négociation BIOVEA

Compte rendu de la réunion du 12 mai 2016 à 15h00 :

Ordre du jour :

- Séparation des réseaux et traitement des effluents
- Cote altimétrique du l'alvéole 3-1 erronée (manque argile et déchets)

2. Volumes de lixiviats traités sur la station OVIVE



Soit + 84%

3. Mise en demeure sur le GANOTIN

→ Dossier envoyé en Préfecture le 19/01/16 : en attente de retour.

COMMUNICATION

1. Bennes Ecomobilier:

- Mise en place de 3 bennes
- Date de point presse/inauguration
- Inauguration au Grand Lucé le 5 juillet à 11h.

2. Réunion publique d'information à Savigné l'Evêque (1er semestre 2016):

Mise en relation avec Mr VUILLEMIN de l'association et rencontre le 24 mai pour définir les thèmes de la réunion.

3. Comité Citoyen de Pruillé l'Eguillé

Demande de rdv pour explication du fonctionnement du SMIRGEOMES et visite de site

Le rdv est fixé au 9 juin 2016.

4. Action DEEE avec le Sictom de Montoire

Dans le cadre de la mutualisation, réalisation d'un challenge avec les établissements scolaires sur chacun des territoires avec pour objectif : sensibilisation des élèves sur le tri des déchets électriques et électroniques (rappel : opération similaire en 2015 avec les piles).

DIVERS

1. Commission de mise en place de la C0,5 : définition des membres au vu de l'arrêté
2. Local de Montfreslon
3. Mise en accessibilité des locaux de Saint Calais

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du conseil syndical s'achève à 11h30.